§ II. — Province du Nord [1].

L. J. C.
&
M. I.

Rome, le 15 décembre 1929.

Nos Révérends Pères et nos bien chers Frères,

Nous vous annonçons, par les présentes, que, de l'avis de nos Assistants, nous avons confirmé, pour un deuxième triennat, en qualité de Provincial de votre Province, le Révérend Père Amand Grenier.

Le Conseil provincial est ainsi composé :

a) R. P. Auguste Dumas, 1er Consulteur ordinaire et Admoniteur ;
b) R. P. Paul Huriet, 2e Consulteur ordinaire ;
c) R. P. Albert Deville, 1er Consulteur extraordinaire ;
d) R. P. Paul Péron, 2e Consulteur extraordinaire ;
e) R. P. Edmond Thiriet, Économe provincial.

Nous avons le ferme espoir que le Révérend Père Grenier, secondé par son Conseil, continuera vaillamment à faire le bien dans votre Province. Que les bénédictions du Ciel les plus abondantes viennent sanctifier vos âmes et féconder vos œuvres !

Nous vous renouvelons, nos bien chers Pères et Frères, l'assurance de notre paternel dévouement en Notre-Seigneur et Marie Immaculée.

† Augustin Dontenwill, *O. M. I.*,
Archevêque de Ptolémaïs, Supérieur Général O. M. I

§ III. — Province du Manitoba [2].

L. J. C.
&
M. I.

Rome, le 15 décembre 1929.

Nos Révérends Pères et nos bien chers Frères,

Par la présente *Circulaire*, nous portons à votre connaissance que, de l'avis de nos Assistants, nous

(1) *Circulaire* adressée aux Religieux Oblats de Marie Immaculée de la IIe Province de France.

(2) *Circulaire* adressée aux Religieux Oblats de Marie Immaculée de la Province du Manitoba.

avons nommé, pour un deuxième triennat, en qualité de Provincial, le Révérend Père Josaphat MAGNAN.

Le Conseil provincial est composé comme il suit :

a) R. P. Alcide NORMANDIN, 1er Consulteur ordinaire et Admoniteur ;
b) R. P. Wilbrod VEZINA, 2e Consulteur ordinaire ;
c) R. P. Omer ROBILLARD, 1er Consulteur extraordinaire ;
d) R. P. Omer PLOURDE, 2e Consulteur extraordinaire ;
e) R. P. Prisque MAGNAN, Économe provincial.

Nous prions instamment la Vierge Immaculée, Patronne de la Congrégation, de bénir, de plus en plus, vos personnes et vos œuvres. Il en sera ainsi, si tous s'efforcent de vivre, constamment, selon l'esprit de nos Saintes Règles.

Avec notre bénédiction, recevez, nos bien chers Pères et Frères, l'assurance de notre paternel dévouement en Notre-Seigneur et MARIE Immaculée.

† Augustin DONTENWILL, *O. M. I.*,
Archevêque de Ptolémaïs, Supérieur Général O. M. I.

§ IV. — Province de Belgique [1].

L. J. C.
&
M. I.

Rome, le 15 décembre 1929.

NOS RÉVÉRENDS PÈRES ET NOS BIEN CHERS FRÈRES,

Le Révérend Père Lucien PESCHEUR étant arrivé au terme de son mandat, de l'avis de nos Assistants, nous avons nommé le Révérend Père Paul PRAET à la charge de Provincial de votre Province.

Son Conseil sera ainsi composé :

a) R. P. Lucien PESCHEUR, 1er Consulteur ordinaire et Admoniteur ;
b) R. P. Léon BRAHY, 2e Consulteur ordinaire ;
c) R. P. Camille DE COENE, 1er Consulteur extraordinaire ;
c) R. P. Herman BREUKERS, 2e Consulteur extraordinaire ;
e) R. P. Charles STUBBE, Économe provincial.

---

(1) *Circulaire* aux Religieux Oblats de MARIE Immaculée de la Province de Belgique.